



MODE D'EMPLOI DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

RAPPEL

Le service de collecte des encombrants prend en charge les déchets suivants :

- Les gros appareils électroménagers
- Les sommiers et les matelas
- Les meubles, les portes, fenêtres exemptes de vitrage et d'éclat de verre
- Les gros objets en métal ou en bois

Le volume total des déchets à collecter ne doit pas dépasser 2 m³. Le poids de chaque objet ne doit pas dépasser 200 kg. En cas d'encombrant plus lourd, celui-ci devra être fractionné par le demandeur.

La collecte des encombrants est réalisée par les services techniques de la Mairie de CUXAC D'AUDE selon le calendrier mis en ligne sur le site de la collectivité. La commune est divisée en 4 zones, soit 1 passage par mois par zone.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez **remplir et signer la fiche de demande d'enlèvement**. Elle doit parvenir à la Mairie de CUXAC D'AUDE **au plus tard le mardi précédant la collecte du jeudi, soit par mail (sur le site de la mairie), soit à l'accueil.**

Les objets encombrants doivent être déposés par le demandeur au plus tôt la veille du ramassage :

- À l'adresse indiquée sur la fiche
- **Sur le domaine public en bordure de voie** (*les agents ne sont pas autorisés à pénétrer sur les propriétés privées*)
- Dans un lieu accessible avec un petit camion
- De manière à ne constituer aucun danger ou gêne pour les piétons et la circulation automobile.

Seuls les objets listés sur la fiche seront collectés.

Les encombrants doivent être faciles à collecter et ne pas présenter de danger pour les agents de collecte : si nécessaire, rabattre les clous, supprimer les bords coupants...

Les encombrants collectés par la Mairie de CUXAC D'AUDE seront déposés en déchèterie et valorisés conformément aux réglementations en vigueur. Les objets restent sous la responsabilité du demandeur jusqu'à leur élimination ou traitement final.